

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Création d'un chemin piéton - Le Village	1635m²	5m	Commune
C2	Aménagement d'un carrefour RN7 - Payonne	540m²	-	Commune
C3	Élargissement du chemin de l'Endos - Le Village	610m²	12m	Commune
C4	Élargissement de la Montée des Acacias - Le Village	400m²	5m	Commune
C5	Création d'une continuité piétonne - Clavelle	135m²	-	Commune
C6	Élargissement Chemin rural n°11 - Clavelle	425m²	12m	Commune
C7	Création d'un bassin de rétention - Clavelle	23730m²	-	Commune
C8	Élargissement des chemins de la Grande et des Comtes - Le Village	3030m²	10m	Commune
C9	Aménagement du carrefour chemin de la Grande / voie communale n°5	295m²	-	Commune
C10	Aménagement du carrefour chemin des Comtes / voie communale n°18	150m²	-	Commune
C11	Élargissement de la rue des Figuiers - Le Village	210m²	8m	Commune



LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE PLU

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Cimetière
- Cours d'eau

Application de l'article L123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

- Protection patrimoniale et paysagère
- Hauts talus-verts 2, Parc boisé 3, Alignements de platanes
- Protection écologique - Zones humides

Bâtiment bâti identifié au titre de l'article L151-19

- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Servitude édictée en application de l'article L123-2 du Code de l'urbanisme

Zone inondable

- Plan d'Exposition au Risque Inondation du Rhône-valant
- Plan de Prévention des Risques
- Carte des délais inondation du Rhône (DDI Diôme 2012)
- Informations communales concernant le risque inondation du Moullon et les zones inondables constatées du quartier de Fraysse (PAC 2006)

Zone de francs-bords Recus inconstructibles de 20m de part et d'autres des berges

- Risque relatif au transport de matières dangereuses par canalisations

Pipeline Méditerranée Rhône - B1

- Risque technologique relatif au transport de matières dangereuses par canalisations, Pipeline Méditerranée Rhône B1
- Servitude forte zone non aedificandi non plantandi - 5m
- Servitude de passage - 20m
- Zone des dangers graves - 210 m (premiers effets létaux - PEL)

Risque industriel, installations classées pour la protection de l'environnement et agricole - SCI LFFS Saule / Zone de stockage (report indicatif)

- Application de l'autorisation préfectorale liée à la législation des ICPE

Application de l'article L11-1-4 du code de l'urbanisme

- Zone non aedificandi - Marges de recul de 100m et de 75m par rapport à l'axe de l'A7 et de la RN7
- Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODoR)
- Marges de recul de 15m (Niveau 3) par rapport à l'axe des routes départementales RD204 - RD204a

ZONAGE

- Ua : zone à caractère central d'habitat et de services denses - bâti en ordre continu
- Uaa : secteur avec assainissement autonome
- Ub : zone de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
- Uba : secteur avec assainissement autonome
- Ubb : secteur « Espace Gandon »
- Uc : zone à vocation d'activités économiques et industrielles
- Ueb : secteur du Pavé
- Uec : secteur des Reys
- Uet : secteur à vocation d'activités tertiaires
- 1AUe : zone d'urbanisation future d'intérêt intercommunal, subordonnée à une modification du P.L.U. et à vocation d'activités
- 2AU : zone d'extension urbaine à vocation de mixité (habitat, commerces et activités non nuisantes) - Secteur de la Grande
- 3AU : zone d'extension urbaine à vocation d'équipements publics et collectifs
- 4AUf : secteur à vocation d'activités tertiaires
- A : zone agricole
- Aj : secteur de jardins
- Ac : secteur de carrières
- At : zone agricole accueillant des activités touristiques, culturelles et de loisirs
- As : zone agricole autorisant le stationnement lié aux destinations autorisées dans le secteur At
- Ap : secteur agricole protégé
- N : zone naturelle
- Nna : secteur délimitant les parties de territoire affectées à la protection des sites et des milieux naturels liés au cours du Rhône
- Ne : secteur à vocation d'activités productrices d'énergies alternatives
- Nf : secteur du canal d'Amenée

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE SAULCE-SUR-RHÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en compatibilité par déclaration de projet

- 3.2.1 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLAN DE ZONAGE
Saulce-sur-Rhône

Échelle 1/6500e

DOSSIER D'APPROBATION

ZONAGE

- Ua : zone à caractère central d'habitat et de services denses - bâti en ordre continu
- Uaa : secteur avec assainissement autonome
- Ub : zone de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
- Uba : secteur avec assainissement autonome
- Ubb : secteur « Espace Grandin »
- Ube : zone à vocation d'activités économiques et industrielles
- Ueb : secteur du Pavé
- Uec : secteur des Reys
- Uet : secteur à vocation d'activités tertiaires
- 1AUe : zone d'urbanisation future d'intérêt intercommunal, subordonnée à une modification du P.L.U. et à vocation d'activités
- 2AU : zone d'extension urbaine à vocation de mixité (habitats, commerces et activités non nuisantes) - Secteur de la Girarde
- 3AU : zone d'extension urbaine à vocation d'équipements publics et collectifs
- 4AU : secteur à vocation d'activités tertiaires
- A : zone agricole
- Aj : secteur de jardins
- Ac : secteur de carrières
- At : zone agricole accueillant des activités touristiques, culturelles et de loisirs
- As : zone agricole autorisant le stationnement lié aux destinations autorisées dans le secteur At
- Ap : secteur agricole protégé
- N : zone naturelle
- Nina : secteur délimitant les parties de territoire affectées à la protection stricte des sites et des milieux naturels liés au cours du Rhône
- Ne : secteur à vocation d'activités productrices d'énergies alternatives
- Nf : secteur du canal d'Aménée

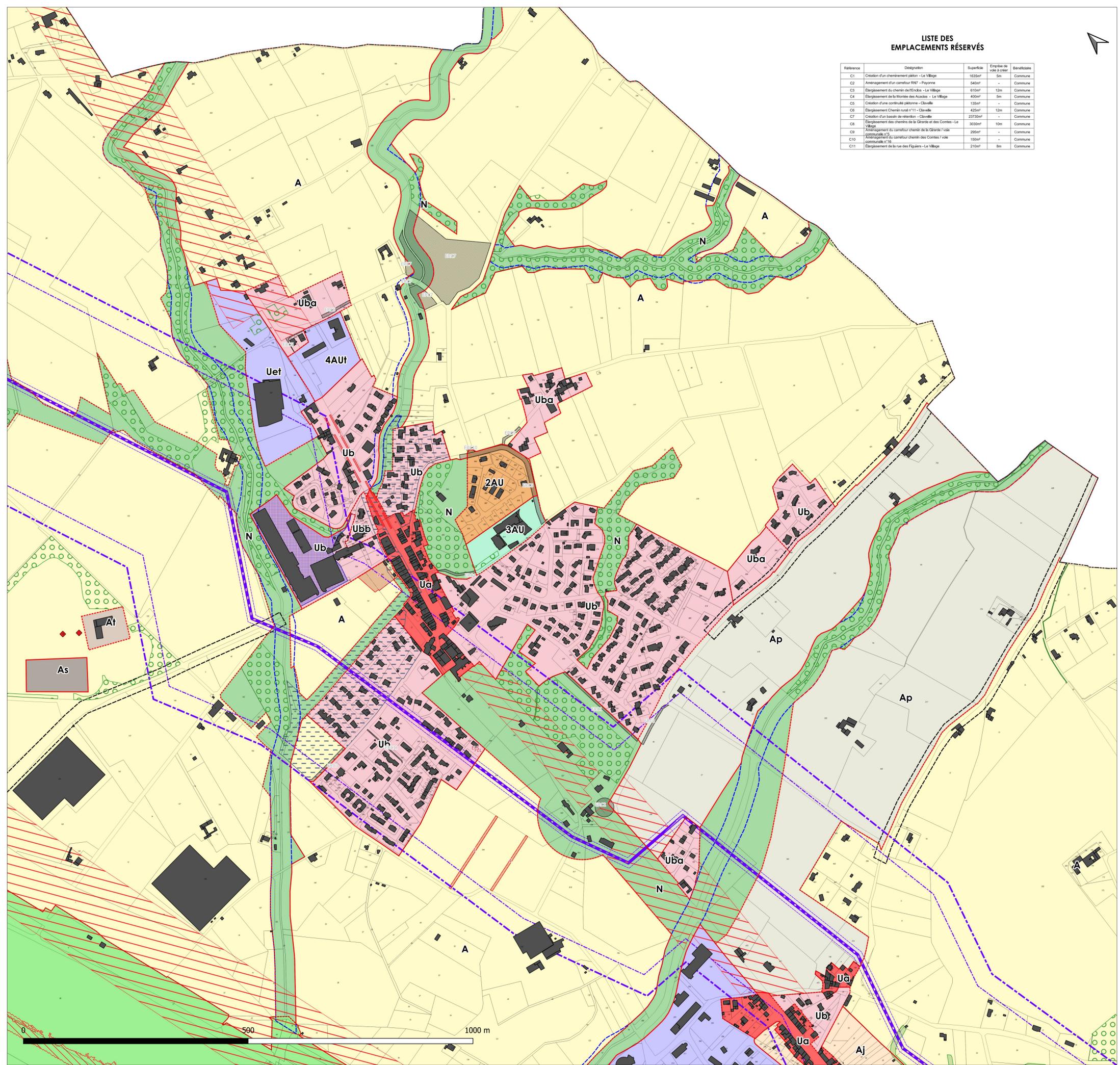
LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE PLU

- Limite communale
 - Limite de zone
 - Cimetière
 - Cours d'eau
 - Emplacements réservés
 - Espaces boisés classés
- Application de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme**
- Protection patrimoniale et paysagère
 - 1. Haie brise-vent 2. Parc boisé 3. Alignements de platanes
 - Protection écologique - Zones humides
 - Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
 - Servitude édictée en application de l'article L.123-2 du Code de l'urbanisme
 - ◆ Élément bâti identifié au titre de l'article L.151-19
- Zone inondable**
- Plan d'Exposition au Risque Inondation du Rhône valant Plan de Prévention des Risques
 - Carte des aléas inondation du Rhône (DDT Drôme 2012)
 - Informations communales concernant le risque inondation du Moullan et les zones inondables constatées du quartier de Fraysse (PAC 2006)
 - Zone de francs-bords Reculs inconstructibles de 20m de part et d'autre des berges
- Risque relatif au transport de matières dangereuses par canalisations**
- Pipeline Méditerranée Rhône - B1
 - Risque technologique relatif au transport de matières dangereuses
 - Servitude forte zone non aedificandi non plantandi - 5m
 - Servitude de passage - 20m
 - Zone des dangers graves - 210 m (premiers effets létaux - PEL)
 - Zone des dangers très graves - 250 m (effets létaux significatifs - ELS)
 - Risque industriel, Installations classées pour la protection de l'environnement et agricole - SCI LFPE Saulce (zone de danger (report indicatif)) - Application de l'autorisation préfectorale liée à la législation des ICPE
 - Application de l'article L.11-1-4 du code de l'urbanisme
 - Zone non aedificandi - Marges de recul de 100m et de 75m par rapport à l'axe de l'A7 et de la RN7
 - Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODeR)
 - Marges de recul de 15m (Niveau 3) par rapport à l'axe des routes départementales RD204 - RD204a

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voirie à créer	Bénéficiaire
C1	Création d'un cheminement piéton - Le Village	1635m²	5m	Commune
C2	Aménagement d'un carrefour RN7 - Payenne	540m²	-	Commune
C3	Élargissement du chemin de Ferrière - Le Village	610m²	12m	Commune
C4	Élargissement de la Montée des Kocals - Le Village	480m²	5m	Commune
C5	Création d'une continue piétonne - Clavelle	135m²	-	Commune
C6	Élargissement Chemin rural n°11 - Clavelle	425m²	12m	Commune
C7	Création d'un bassin de rétention - Clavelle	23730m²	-	Commune
C8	Élargissement des chemins de la Girarde et des Comtes - Le Village	3030m²	10m	Commune
C9	Aménagement du carrefour chemin de la Girarde / route communale n°5	295m²	-	Commune
C10	Aménagement du carrefour chemin des Corbiès / rue communale n°16	190m²	-	Commune
C11	Élargissement de la rue des Figuiers - Le Village	210m²	6m	Commune



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE SAULCE-SUR-RHÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en compatibilité par déclaration de projet

- 3.2.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLAN DE ZONAGE
Saulce-sur-Rhône

Échelle 1/4000e

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.C. du
Approbation par D.C.C. du

